



**(12/7/18) Le projet de [décret](#) concernant les compteurs communicants, déjà approuvé en commission**

Mesdames et Messieurs les Députés, Veuillez nous excuser si notre insistance vous apparaît comme une forme d'harcèlement. Ceci est notre dernier message sur un sujet primordial pour notre santé et notre avenir : les compteurs communicants. Voici quelques points de réflexion après lecture du rapport des auditions du 1/3/2018, qui pourraient faire l'objet d'amendements d'ici le vote, si vous le voulez bien.

- Si le but est bien d'équiper en compteurs communicants les gros consommateurs et les producteurs, alors il ne faut pas laisser les remplacements de compteurs dans la liste des priorités. Car lors des auditions du 1er mars, un des GRD (Gestionnaires du Réseau de Distribution) a clairement dit que les compteurs actuels (électromécaniques) devraient théoriquement retourner en métrologie après 25 ans, et qu'en tout cas, après 33 ans, ils sont considérés comme amortis et doivent être remplacés. Ce GRD prévoit donc de remplacer tous les compteurs qui sont installés chez les gens depuis 33 ans ou plus, autant dire la majorité ! (voir rapport des auditions page 27). Si vous laissez passer cela, les GRD vont donc pouvoir procéder aux remplacements des compteurs à leur rythme, sans se soucier de votre décret.

- Un client pourra refuser le changement de compteur s'il prouve qu'il est intolérant, dit le ministre, encore que les modalités restent à fixer. Une déclaration préalable sera-t-elle suffisante ? En cas de remplacement de compteur défectueux chez le client intolérant, que va-t-il se passer ? Restera-t-il un stock suffisant de compteurs mécaniques chez les GRD ? Ne

doit-on les y obliger ?

- Le représentant du GRD RESA

signale que le disjoncteur placé dans le boîtier plombé se situe en amont du compteur, donc c'est très bien puisque le client peut continuer à tout couper avant de s'absenter (ou un électrosensible avant d'aller dormir). Mais il précise que les GRD auraient au contraire souhaité avoir ce disjoncteur après le module de comptage et le module de communication. Heureusement, cela n'existant pas sur le marché, ils n'ont pas pu. Cependant, sous la pression des GRD, cela pourrait bien exister quand même un jour... Il serait bon que le législateur précise que le disjoncteur devra toujours rester en amont (et rester actionnable par le client bien entendu, dans un souci de sécurité et d'arrêt total de la consommation, avant une absence prolongée, en cas de seconde résidence etc.).

- La bonne nouvelle, c'est que les nouveaux compteurs sont modulables, on peut choisir quel type de module de communication on met dans le boîtier plombé. Cela veut dire que l'on peut aussi techniquement ne pas en mettre du tout, ce qui arrangerait les électrosensibles et les "données-sensibles", donc on a la solution même si les compteurs mécaniques disparaissent. Le législateur devrait permettre cela.

- les GRD vont faire placer une batterie dans le boîtier plombé, pour que le module de communication puisse encore fonctionner après coupure du disjoncteur. Il faudrait que les clients aient le choix de ne pas avoir cette batterie.

- Le type de compteur varie d'une région à l'autre, et on n'a pas vérifié que cela n'entraîne pas des inégalités entre les citoyens (de comptage, de facturation, de rayonnements...) Déjà au niveau de la consommation du compteur lui-même, je suis étonné que la CWAPE n'ait pas de certitude (page 46 : "

*le compteur communicant, le compteur intelligent, en fait, consommerait moins qu'un compteur électromagnétique. Tout cela est malgré tout à vérifier*

...") Je croyais que lorsqu'un appareil arrive sur le marché, on connaissait sa consommation, et que cela devait même être indiqué sur l'appareil ? Il me semble étonnant qu'un compteur digital et muni d'un module de communication, et qui nécessite donc une alimentation électrique, consomme moins qu'un compteur mécanique qui n'en a pas. Bien sûr, il y a une énergie dissipée proportionnelle à la charge en aval (la consommation du client), mais dans un compteur numérique aussi. Donc il aurait effectivement fallu vérifier tout cela avec les différents compteurs, par un organisme indépendant (la CWAPE justement) avec présence d'huissier.

Cela n'est tout de même pas difficile, de mettre une lampe, une TV, un boiler et un lave-linge et de voir ce que cela consomme sur 1 heure, avec les différents types. Après, les autorités décident si les différences sont acceptables ou pas.

- Le souci principal du représentant d'ORES semble être la peur que le client charge sa voiture électrique à 17h. Cela revient au moins 3 fois dans son audition. Or il n'en sera rien : le client la chargera après 22h, vu le tarif de nuit, et même à 1h du matin, sachant que les batteries commencent à perdre leur charge dès la fin de la période de charge. Le client aura envie de repartir le matin avec une autonomie maximale.

- D'après moi, la meilleure manière d'assurer la distribution en cas de pic n'est pas d'établir des contraintes (ou des tarifs préférentiels compliqués) pour les clients, mais d'investir dans les moyens de stockage de la production, au niveau local de préférence, mais aussi au niveau central. Il y a non seulement les recharges de batteries, mais aussi plusieurs techniques de transformation provisoire de l'électricité, par exemple les bassins d'eau à 2 niveaux, la fabrication de biocarburants aux heures de pics de production, etc. Il y avait récemment au JT un prototype de fabrication de carburant à partir des déchets plastiques. Si déjà les GRD et la Région investissaient plutôt dans le stockage que dans les compteurs communicants, les budgets prévus ?

Rester tout le temps baigné dans des champs électriques et électromagnétiques entraîne une électrisation non stop des tissus vivants. Au bureau, à l'école, à la maison, par les rayonnements d'une multitude d'objets présentés comme sans danger par les autorités (dect, wifi, gsm, smartphones, tablettes etc.), par des calorimètres radio imposés dans de nombreux immeubles, et bientôt par des compteurs d'électricité, de gaz et d'eau "communicants" imposés dans toutes les habitations. A l'extérieur, cela va bien entendu aussi augmenter le champ électrique hautes-fréquences, notamment en provenance des antennes-relais. En voiture, même si on vous demande de couper votre gsm, le système "ecall" obligatoire sur les nouveaux véhicules, et le boîtier pour la taxe kilométrique (pour le moment, seulement dans les camions) émettent intempestivement à l'intérieur de l'habitacle. Si les gens étaient en bonne santé, s'il n'y avait pas cette escalade de maladies, de douleurs, de consommation de médicaments, de dépressions, de violence gratuite et d'absentéisme que nous connaissons actuellement, depuis l'énorme augmentation de la pollution électromagnétique artificielle, je ne perdrais pas mon temps à jouer au lanceur d'alerte, à m'occuper de teslabel, à vous écrire... Je me dirais que si après chaque exposition à cette pollution, je ressens des problèmes de santé, depuis 2003, c'est un pur hasard. Séjournant à l'abri des champs électriques, je peux faire des constatations que la toute grande majorité de mes concitoyens ne peut plus faire depuis longtemps, ce qui devrait leur donner de la valeur à vos yeux.

Enfin, je voudrais signaler aux députés PS (Parti Socialiste), qui se sont abstenus de voter en commission, d'après un article du Vif du 3/7/2018, que le fait de ne voter ni pour, ni contre, équivaut pour moi à un vote pour, donc à une acceptation du décret tel que voté par la majorité parlementaire.

Merci encore pour votre attention,

Bien cordialement,

Eric Jenaer